

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

La commune de Vitry-le-François réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi adapter les projets pour répondre aux besoins de tous. Un échantillon de logements sera visité par deux agents recenseurs à partir du 15 janvier 2026.

### Comment se déroule l'opération ?

Dans notre commune, le recensement de la population a lieu tous les ans sur un échantillon différent de logements. Si vous habitez l'un de ces logements, une lettre du maire vous sera adressée par voie postale au préalable. Puis, un agent recenseur recruté par la commune, vous fournira **une notice internet**, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier vous seront remis. Les deux agents recenseurs sont **Mme Marie-Christine REGNAULD et M. Dominique DOREMUS**

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement de la population fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, **sur les logements...**

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : **Madame Sophie DAUSSEUR FERNEZ, responsable du service des Affaires Générales au 03.26.41.22.77.**

Pour en savoir plus sur le recensement, rendez-vous sur [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

